VICTOR-CUSSON, Rue (Quart. R.D.P.)

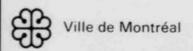
Toponymie & plans



Vous nous obligeriez en nous retournant le dossier dans le plus bref délai.

044000000000

06.10.006-4 (03-83)



Notes explicatives

Service: HABITATION ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Dossier no
HH 0136804

Objet: Changement de nom d'une partie de l'avenue Nicolas-Doucet sise dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

District numéro 58

Suite à une consultation des membres de la Commission de toponymie tenue à leur réunion du 9 mars 1988, il a été résolu de proposer au Comité exécutif le changement d'une partie de la voie décrite cidessous dans le quartier Rivière-des-Prairies.

Changer le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet sise à l'ouest de la 38e Avenue et au sud du boulevard Gouin dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

Cette voie est identifiée par les lots 121-1952, P.121-36, 121-37, 121-38 et P.121-39 de la paroisse de Rivière-des-Prairies.

### \* Nom proposé: Rue Victor-Cusson

Cusson, Victor, (1869-1951)

Il est magistrat.

Né à Saint-Simon (Bagot).

Il fut magistrat à St-Jean (1917), juge aux Sessions de la Paix à Montréal en 1922 et président de la Commission du tramway de Montréal en 1934.

Ce changement de nom de voie est proposé afin d'éliminer la confusion actuelle où les parties nord-sud et est-ouest d'une même voie (avenue Nicolas-Doucet) portent des numéros civiques sans continuité.

La partie nord-sud comporte les numéros civiques 12 650 à 12 760 inclus et la partie est-ouest comporte les numéros civiques 8 700 à 8 736 inclusivement.

Ce changement de nom de voie se situe dans le district électoral de Rivière-des-Prairies.

Vous trouverez sur le plan en annexe l'emplacement du changement de nom de voie proposé.

88

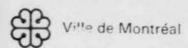
SR

Signature

Page 1 de 1

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.

06.80.559-0 (01-87)



## Notes explicatives - CONSEIL

Dossier n <sup>0</sup>		
нн 0136804		
1	Espace réservé au greffier	
Article à l'ordre du jour		
	du jour	

Notes explicatives

Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

À la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le

le Conseil décrète:

- 1- Le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet sise à l'ouest de la 38e Avenue et au sud du boulevard Gouin dans les limites de la paroisse cadastrale de Rivière-des-Prairies est changé par celui de la Rue Victor-Cusson.
- 2- Le présent règlement prend effet le ler octobre 1989.

32

Distribution: Original, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> copies au secrétariat administratif 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> copies au service

06.80.561-1 (01-86)

RECOMMANDATION AU SECHETAIRE GENERAL

HH0136804

SERVICE "AB DEV URBAIN ETUDES GENERALE 07 SEP. 1988

OBJET: CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DE L'AVE NICOLAS-DOUCET, A L'OUEST DE ---- 38E AVE, SUD DE GOUIN - NOM PROPOSE: VICTOR-CUSSON - DIST. ELEC. 58

RECOMMANDATION:

HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN

HH0136804

CHANGER LE NOM DE LA PARTIE EST-UUEST DE L'AVENUE NICOLAS-DUUCET SISE A L'OUEST DE LA 38E AVENUE ET AU SUD DU BOULEVARD GOUIN DANS LE QUARTIER RIVIERE-DES-PRAIRIES.

CETTE VOIE EST IDENTIFIEE AU CADASTRE PAR LES NUMEROS: 121-1952, P.121-36, 121-37, 121-38 ET P.121-39 DE LA PAROISSE DE RIVIERE-DES-PRAIRIES.

- \* NOM PROPOSE: RUE VICTOR-CUSSON
- \*\*
- \* POUR L'ORTHOGRAPHE EXACTE DU TOPONYME PROPOSE, SE REFERER AU TEXTE DES NOTES EXPLICATIVES.
- \*\* CETTE RECOMMANDATION DU CHANGEMENT DE NOM DE VOIE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DECISION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

L'ASSISTANT-DIRECTEUR

LE DIRECTEUR

LE DIRE

RECOMMANDATION AU SECRETAIRE GENERAL

нн0136804 /

SERVICE: AFFAIRES CORP DROIT PUBLIC

06 OCT. 1988

OBJET: CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DE L'AVE NICOLAS-DOUCET, A L'OUEST DE ---- 38E AVE, SUD DE GOUIN - NOM PROPOSE: VICTOR-CUSSON - DIST. ELEC. 58

RECOMMANDATION:

AFFAIRES CORPORATIVES

HH0136804

JE RECOMMANDE

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA PARTIE EST-OUEST DE L'AVENUE NICOLAS-DOUCET DANS LE QUARTIER DE RIVIERE-DES-PRAIRIES.

SIGNATURE DU SIRECTEUR:

JJ/MM/AA

1.1 OCT. 1988

SECRETARIAT GENERAL 1.10

Règlement . . .

APPROUVÉ

QUANT À SA VALIDITÉ

ET À SA PORME

11 OCT 1988

AVOCALEN CHEF DE LA VILLE

Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue

Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivièrer-des-Prairies.

À la séance du conseil de la ville de Montréal tenue le 1988,

le conseil décrète:

- 1. Le nom de la rue de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet, sise à l'ouest de la 38 Avenue et au sud du boulevard Gouin dans les limites de la paroisse cadastrale de Rivièredes-Prairies, est changé en celui de "rue Victor-Cusson".
- Le présent règlement prend effet le 1er octobre 1989.

NR NAC

PROJET : 75-81

CONSEIL MUNICIPAL
\*\* DOCUMENT DE TRAVAIL \*\*

1988

DATE : 17-10-88 HEURE : 14:43:09

0

ASSEMBLEE DU 27 OCTOBRE

C.E.: 19-10-88

LECTURE ET ADOPTION DE PROJETS DE REGLEMENTS

SEQUENCE: 11. 10 DOSSIER: HH0136804

SERVICEIS] : AFFAIRES CORP DROIT PUBLIC

6 OCTOBRE 1988

OBJET: ADOPTER PROJET REG - CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DE L'AVE NICOLAS ---- DOUCET A L'OUEST DE 38E AVE, SUD DE GOUIN - NOM PROPOSE: VICTOR-CUSSON

### RECOMMANDATION :

AFFAIRES CORPORATIVES

HH0436804

JE RECOMMANDE

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA PARTIE EST-OUEST DE L'AVENUE NICOLAS-DOUCET DANS LE QUARTIER DE RIVIERE-DES-PRAIRIES.

### COMMENTAIRE :

CHANGEMENT AYANT POUR BUT D'ELIMINER LA CONFUSION ACTUELLE OU LES PARTIES NORD-SUD ET EST-OUEST DE L'AVENUE NICOLAS-DOUCET PORTENT DES NUMEROS CIVIQUES SANS CONTINUITE.

# Emait authentique du procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal



Ville de Montréal

Assemblée du

27 octobre 1988

Séance (s) tenue (s) le (s)

28 octobre 1988

Numéro de la résolution

88 04820

<u>L'article 11.10</u> de l'ordre du jour est lu. Le Conseil est saisi du rapport suivant du Comité exécutif, du règlement et des autres documents y relatifs:

Le Comité exécutif recommande conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies.".

HH 0136804

Montréal, le 19 octobre 1988

LE COMITE EXECUTIF

Ran Rollige
Assistant-greffier de la Ville

Président

JM lah

Proposé par le conseiller Gardiner, Appuyé par le conseiller Fainstat,

De procéder à la lecture de ce projet de règlement.

Cette motion est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Proposé par le conseiller Gardiner, Appuyé par le conseiller Fainstat,

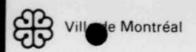
D'adopter ce projet de règlement.

Cette motion est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Sec. gén. 1 Hab. et dév. urb. 4 Avocats 2

L'assistant-greffier de la Ville,

Léon Laberge CE 88-03256



## Au Conseil municipal de Montréal

Président

11.10

Le Comité exécutif recommande conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies.".

HH 0136804

Montréal, le 19 octobre 1988

LE COMITE EXECUTIF

Assistant-greffier de la Ville

JM/lah

Source 2 7 OCT. 1938

2 8 0 1 1938

Ordre du jour Agenda 11.10

> REGLEMENT BY-LAW

7940

Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le

le Conseil décrète:

1.- Le nom de la rue de la partie est-ouest de l'avenue Nicolas-Doucet, sise à l'ouest de la 38e Avenue et au sud du boulevard Gouin dans les limites de la Paroisse cadastrale de Rivière-des-Prairies, est changé en celui de "rue Victor-Cusson".

2.- Le présent règlement prend effet le ler octobre 1989. By-law changing the name of the east-west part of avenue Nicolas-Doucet in Rivière-des-Prairies Ward.

Daniel Sullaune

1. 28act 1980.

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held

the Conseil ordained:

1.- The name of the east-west part of avenue Nicolas-Doucet, located west of 38e Avenue, south of boulevard Gouin within the limits of the cadastral Parish of Rivière-des-Prairies, is changed to that of "rue Victor-Cusson".

2.- The effective date of this bylaw is October 1, 1989. Ville de Montréal

Bureau du greffier 275, rue Notre-Dame Est Montréal H2Y 1C6

Le 1er novembre 1988

Commission de toponymie 220, rue Grande Allée Est, suite 160 Québec (Québec) GIR 2J1

OBJET: Assemblée du Conseil du 27 octobre 1988 Article 11.10 - résolution 88 04820 Règlement numéro 7940

Monsieur,

#

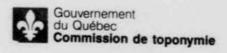
Veuillez trouver sous pli copie authentique d'un règlement de la Ville de Montréal changeant le nom de la partie estouest de l'avenue Nicolas-Doucet dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Assistant-greffier de la Ville,

Léon Laberge, avocat

LL/cd P·j· 0



75 ans & File 22-11-88
de toponimie
1912-1987

0

Québec, le 17 novembre 1988

Monsieur Léon Laberge Assistant-greffier Ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6

OBJET: Noms de voies de communication N/D: 65260

Nous accusons réception de:

- X résolution du Conseil municipal du 19 et 26 octobre 1988
- X reglement du Conseil municipal
- X lettre du l<sup>er</sup> novembre 1988
- X carte ou croquis

Nous donnerons suite à la présente dans les meilleurs délais aussitôt que le dossier aura été examiné à la lumière du document reçu.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les

Jacques Toussaint Service de l'odonymie

220, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 2J1 Gouvernement du Québec Commission de toponymie

VILLE DE HUNTALAL
RECULE

16 MAI 89 10 43

Le 10 mai 1989

Monsieur Léon Laberge Greffier Ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C2

N/Réf.: 65260

Objet: Noms de voies de communication

Monsieur le Greffier,

La Commission de toponymie, lors d'une réunion tenue le 29 mars 1989, a approuvé les propositions de noms contenues dans les règlements et les résolutions suivants:

- 7902 du 26 septembre 1988
- 7940 du 27 octobre 1988
- 8007 du 1er novembre 1988
- 7966 du 28 novembre 1988
- 7993 du 13 décembre 1988
- Rés. du 28 septembre 1988
- Rés. du 12, 19 et 26 octobre 1988
- Rés. du 16, 23 et 30 novembre 1988

Vous trouverez en annexe une attestation d'officialisation des noms de voies de communication et des parcs publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission et directeur de la toponymie officielle,

JCF/ND/nd

Jean-Claude Fortin

p.j.

c.c.: Monsieur André Bérard Service de l'habitation et du développement urbain

## ATTESTATION D'OFFICIALISATION

Réf.: 0A-88.190 En vertu de la Charte de la langue française (L.R.Q. 1977, c. C-11): article 125 d: La Commission doit officialiser les noms de lieux; article 126 c: La Commission peut, dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms; article 126 d: La Commission peut, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé; a officialisé le(s) toponyme(s): dont la liste est ci-jointe ( 15 odonymes ) **ENTITÉ** NOM NATURE DE LA DÉCISION K nouveau(x) nom(s): changement de nom: ancien nom modification à ☐ la forme: forme désuète Changement d'entité: ancienne entité Localisation: Montréal V, 65260; division de recensement d'Île-de-Montréal REMARQUE Le Secrétaire Jean-Claude Fortin Québec, le \_\_\_\_\_\_10 mai 1989 Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des noms choisis ou

approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans

approuvés par le ministre de l'éducation. (L.R.Q. 1977, c. C-11, art. 128).

ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et

la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les

Gcuvernement du Québec Commission de toponymie 220 Grande Allée Est Québec G1R 2J1

#### Liste des odonymes officialisés le 89-03-29 par municipalité Montréal V, 65260

Numéro		
séquentiel	Odonyme	Type d'entité
213023	Acorn, Rue	Rue
232959	Charles-Dionne, Rue	Rue
232909	Frank-Scott, Avenue	Avenue
232910	Germaine-Guèvremont, Rue	Rue
232953	Gilles-Bolvin, Rue	Rue
213878	Isabella, Avenue	Avenue
214232	Lavoie, Rue	Rue
214258	Léo-Pariseau, Rue	Rue
214318	Louis-Lefebvre, Rue	Rue
232948	Lyzette-Gervais, Rue	Rue
214708	Paul-Comtois, Rue	Rue
232908	Raoul-Déry, Rue	Rue
232951	Robert-Stephenson, Rue	Rue
227161	Sainte-Maria-Goretti, Rue	Rue
232956	Victor-Cusson, Rue	Rue

## ATTESTATION D'OFFICIALISATION

		. Réf.: <u>OA-88.190</u>
En vertu de la Cha	rte de la langue française (L.R.Q. 1977, c. C-11):	
article 125 d:	La Commission doit officialiser les noms de lieux;	
article 126 c:	La Commission peut, dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;	
article 126 d:	La Commission peut, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé;	
la Commission de a officialisé le(s) to	toponymie, à sa séance tenue le	
dont la 1	iste est ci-jointe ( 10 parcs publics )	
	NOM	ENTITÉ
NATURE DE LA DÉCISION	k nouveau(x) nom(s):	
	changement de nom:	
	modification à la forme:	ancien nom forme désuète
		forme desume
	changement d'entité:	ancienne entité
REMARQUE .	Localisation: Montréal V, 65260; division	n de recensement d'Île-de-Montréal
		Le Secrétaire
		DE:
Québec, le	10 mai 1989	Jean-Claude Fortin

Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'éducation. (L.R.Q. 1977, c. C-11, art. 128).

ТОРОНУМЕ	TYPE D'ENTITÉ	DIVISION DE RECENSEMENT	MUNICIPALITÉ	COORDONNÉES LAT. LONG.	FEUILLET 1/50 000
Albert-Saint-Martin, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30 73 36	31H/12
Alexis-Carrel, Parc	Parc public	11e-de-Montréal	Montréal	45 30 73 36	31H/12
Delphis-Delorme, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30 73 36	31H/12
De Sousa-Mendes, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30 73 36	31H/12
JAHartin, Parc	Parc public	11e-de-Montréal	Montréal	45 30 73 36	31H/12
Jean-Baptiste-Gagnepetit, Parc	Parc public	Île-de-Montréal	Montréal	45 30 73 36	31H/12
Joe-Beef, Parc	Parc public	Île-de-Montréal	Montréal	45 30 73 36	31H/12
Mahatma-Gandhi, Parc	Parc public	1le-de-Montréal	Montréal	45 30 73 36	31H/12
Sun-Yat-Sen, Parc	Parc public	île-de-Montréal	→ Montréal	45 30 73 36	31H/12
Versailles, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30 73 36	31H/12

